

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration de l'Université du Mans**

**Séance du 7 novembre 2024**

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION  
GENERAL**

**1.1.2 – Conventions, subventions, tarifs et cotisations**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*  
**VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **Approuve avec 0 abstention, 23 voix pour et 0 voix contre, les cotisations. Le détail est annexé à la présente.**
- **Approuve avec 0 abstention, 23 voix pour et 0 voix contre, les tarifs. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 12 novembre 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 31

## COTISATIONS 2024

| C n° | Cotisation enregistrée le | Pour information ou attribution | Date CA    | Demandeur        | Objet de la demande | Montant HT ou pas application de TVA | Financier                 |
|------|---------------------------|---------------------------------|------------|------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| 134  | 11/10/2024                | <b>Attribution</b>              | 07/11/2024 | Images & Réseaux | Cotisation 2024     | 1 700,00 €                           | LIUM                      |
| 136  | 21/10/2024                | <b>Attribution</b>              | 07/11/2024 | Campus France    | Cotisation 2024     | 2 255,00 €                           | Relations Internationales |
| 137  | 21/10/2024                | <b>Attribution</b>              | 07/11/2024 | Pôle EMC2        | Cotisation 2024     | 2 400,00 €                           | Services centraux         |

4 rue Ampère  
22300 LANNION  
Tél : 02 96 48 31 55 / 02 23 21 00 50  
Fax : 02 96 48 31 90  
pole@images-et-reseaux.com

**LABORATOIRE LIUM**  
Monsieur MEIGNIER Sylvain  
Avenue Olivier Messiaen  
72085 LE MANS

## FACTURE

| Code                            | Date       | Collège                 |            |
|---------------------------------|------------|-------------------------|------------|
| Facture Client IR/24/3263       | 30/01/2024 | Collège 2 : Académiques |            |
| Désignation                     | Quantité   | Prix Unitaire           | Montant HT |
| Adhesion 2024 Images et réseaux | 1,000      | 1 700,00                | 1 700,00 € |
|                                 |            | Montant Hors Taxe       | 1 700,00 € |
|                                 |            | Montant TVA             | 340,00 €   |
|                                 |            | Montant TTC             | 2 040,00 € |

## MODE DE PAIEMENT

- Par Chèque : à l'ordre de l'association Images & Réseaux  
Association Images & Réseaux  
4 rue Ampère  
22300 LANNION
- Par Virement :

**IBAN** FR76 1558 9228 0504 5208 8764 478  
**BIC/SWIFT** CMBRFR2BARK

Domiciliation CCM LANNION

Début du message réexpédié :

**De:** Carole BALZANO <cbalzano@images-et-reseaux.com>

**Objet:** [Images&Réseaux] Appel à cotisation 2024 - LABORATOIRE LIUM

**Date:** 4 juillet 2024 à 12:29:16 UTC+2

**À:** Sylvain MEIGNIER <sylvain.meignier@univ-lemans.fr>

**Cc:** "dir-lium@univ-lemans.fr" <dir-lium@univ-lemans.fr>, Sébastien GEORGE <sebastien.george@univ-lemans.fr>

Bonjour,

Notre Assemblée Générale du 22 mai dernier a été un beau succès ! Ce rendez-vous important a été l'occasion de présenter nos résultats 2023 (33 projets labellisés, 17+ M€ d'aides obtenues, 58 événements) et de présenter nos actions 2024 pour une innovation numérique sécurisée, souveraine et soutenable.

Notre mission consiste à stimuler et accompagner l'innovation, la recherche et le développement des différents domaines technologiques du numérique. Grâce à votre cotisation et les contributions actives de l'ensemble de nos membres, nous sommes en mesure de les accompagner dans le montage de leurs projets et leur financement, mais aussi d'organiser des événements tels que les Techno conférences.

**Malheureusement, sauf erreur, nous n'avons pas encore reçu le règlement ou le bon de commande concernant la cotisation pour l'année en cours.**

Cependant, nous comptons sur votre engagement envers notre pôle de compétitivité pour continuer à faire avancer notre association, nous permettre de continuer à vous offrir nos services et de représenter efficacement vos intérêts.

**Je vous remets la facture en pièce jointe. Nous vous serions reconnaissants de procéder au paiement dès que possible. Pourriez-vous nous partager la date prévisionnelle de règlement ?**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

—image018.png



**Sujet :** Forum Campus France - cotisation 2024

**De :** RUDANT Elodie <Elodie.RUDANT@campusfrance.org>

**Date :** 22/03/2024, 10:44

**Pour :** "ri@univ-lemans.fr" <ri@univ-lemans.fr>

CAMPUS FRANCE

28 Rue de la Grange aux Belles

75010 PARIS

Tél : +33 (0)1 40 40 58 58

SIRET : 752.195.438.00011

TVA intra com. : FR54752195438

Le Mans Université  
Avenue Olivier Messiaen  
72085 Le Mans Cedex 9

Paris, le 22 mars 2024

**Objet :** Forum Campus France - cotisation 2024

**Copie du message adressé à :** Guillaume LAMULLE

*ri-comptabilité@univ-lemans.fr*

Madame, Monsieur,

Cher adhérent du Forum Campus France,

Nous vous remercions pour votre soutien et votre participation aux activités du **Forum Campus France**. Le moment est venu pour nous de vous inviter à acquitter votre cotisation au Forum pour **2024** (soit pour période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024).

Le montant à régler, tel que porté au contrat d'adhésion signé par votre établissement, reste inchangé cette année encore et s'élève à 2255€ HT soit 2706€ TTC (montant TVA 451€).

Si, dans le cadre de sa gestion budgétaire et comptable, votre établissement souhaite que nous mentionnions le **numéro de bon de commande** et/ou **d'engagement budgétaire** sur nos factures, nous vous invitons à nous retourner ces éléments par courriel à [forumcampusfrance@campusfrance.org](mailto:forumcampusfrance@campusfrance.org) dans les plus brefs délais.

Dès réception des éléments attendus, la facture sera émise et vous sera transmise par notre Service Financier du Fonctionnement (SFF).

Dans le cas où notre facture doit être déposée sur votre portail Chorus Pro, il conviendra de nous communiquer en sus du numéro de bon de commande et/ou d'engagement budgétaire:

- Le n° de SIRET de votre établissement ;
- Le code service de votre établissement.

***Dans tous les autres cas, le SFF de l'agence vous transmettra prochainement, la facture relative à la poursuite de l'adhésion au Forum Campus France de votre établissement.***

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce courriel, nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

**Élodie RUDANT**

Chargée du Forum Campus France | Campus France Forum Officer

Direction des Relations Extérieures et Institutionnelles | External and Institutional Relations Department

[forumcampusfrance@campusfrance.org](mailto:forumcampusfrance@campusfrance.org)

Tel : + 33 (0) 1 40 40 57 58



Campus France  
28 Rue de la Grange aux Belles  
75010 PARIS - France



## Contrat d'adhésion au Forum Campus France : Modalités d'adhésion et Résiliation

### I- Durée de l'adhésion et conditions de résiliation

- Adhésion renouvelable par tacite reconduction à la fin de l'année civile
- Résiliation par courrier recommandé avec accusé de réception, 3 mois avant la fin de l'année civile. Au-delà de ce délai, l'établissement doit régler la totalité de la cotisation pour l'année suivante
- Adhésion d'un réseau : seul le réseau en tant qu'entité bénéficie des prestations Campus France. Si un membre du réseau souhaite bénéficier des prestations Campus France, il doit demander une adhésion en son nom propre

### II- Conditions financières

- Règlement du montant de l'adhésion dans un délai d'un mois après réception de la facture.
- Demande d'adhésion acceptée avant le 1<sup>er</sup> septembre : paiement de la cotisation pour l'année N
- Demande d'adhésion acceptée à partir du 1<sup>er</sup> septembre : paiement de la cotisation pour l'année N+1 et bénéficie du droit à la participation aux Rencontres au tarif adhérents pour l'année N
- Calcul de vos frais d'adhésion (prière de joindre vos comptes pour l'année écoulée)

### Cotisation individuelle par adhérent pour l'année 2016

| Budget de fonctionnement<br>(hors personnel, charges<br>d'amortissement) | Cotisation individuelle T.<br>T.C (TVA à 20%) | Cochez la cotisation de<br>votre établissement |
|--|---|--|
| Inférieur à 5 M€   | 799,50 €                                      |  |
| 5 M€ et plus   | 2 706 €                                       | X  |

Date : le 01/07/2016

Signature du Président ou Directeur de l'établissement  
 Tampon de l'établissement

Catherine PAINEAU

*Catherine Paineau*  
**Responsable Administrative**  
 Centre de l'International et des Langues  
 UNIVERSITE DU MAINE

**UNIVERSITE DU MANS**

AVENUE OLIVIER MESSIAEN  
72085 LE MANS CEDEX 09  
N° TVA IC : FR66197209166  
N° Siret / Siren : 19720916600010  
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°**4500167513**

**CRB: 900RI**  
Date d'émission: 08.04.2024  
Page 1/1

**Bon de commande / Ordre de service**

Société EPIC CAMPUS FRANCE  
28 RUE DE LA GRANGE AUX BELLES  
75010 PARIS  
Tél : 01 53 63 21 80 Fax : Réf : 7258

**Facturation**

Université du Mans  
Service Facturier  
Avenue Olivier Messiaen  
72085 Le Mans Cedex 9  
Tél: Mail:

**Livraison**

Université du Mans  
CIEL  
Avenue Olivier Messiaen  
72085 Le Mans cedex 9  
Tél: Mail:

**Emetteur**

Contact : Heuline Mary-jane  
E-mail : mary-jane.heuline@univ-lemans.fr

Tél : 02 43 83 26 63 Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 75219543800011

Condition de paiement: 030S

**Lignes de commande**

| N° de poste | Désignation  | Date Livraison | Quantité | Prix unitaire | Prix total | TVA    | Catégorie d'achats |
|-------------|--|----------------|----------|---------------|------------|--------|--------------------|
| 00010       | Adhésion Campus Fce 2024   | 15.04.2024     | 1        | 2,255.00      | 2,255.00   | 451.00 | XC.02              |
|             | Texte de poste : attente passage en CA et delib//Renouvellement adhésion à Campus France 2024. |                |          |               |            |        |                    |

Montant HT 2,255.00 EUR  
Montant TVA 451.00 EUR  
Montant TTC 2,706.00 EUR

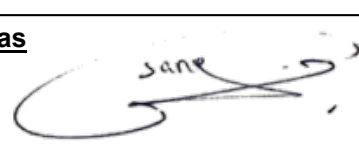
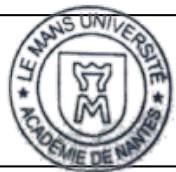
**Imputation**

| Compte Budgétaire | Domaine Fonctionnel | Centre de Coût | Centre Financier | Fond | eOTP |
|-------------------|---------------------|----------------|------------------|------|------|
| FG                | D115                | 900RIPILZG     | 900RIPIL         | NA   |      |

**Responsable**

Nom et qualité  
Signature

**Visas**

*JANE*  
  


**Pour acceptation des conditions**

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

## Bulletin de renouvellement d'adhésion 2024 – Collège 2

NOM de la structure : Le Mans Université \_\_\_\_\_ Date de la demande : 20/09/2024

Nom du demandeur : Pascal LEROUX

Votre numéro de commande :

(ou votre référence que nous rappellerons sur la facture)

**A renseigner uniquement en cas de changement :**

|   |   |
|---|---|
| Adresse : Avenue Olivier Messiaen                       | Adresse de facturation (si différente) :          |
| CP : 72085                      VILLE : LE MANS CEDEX 9 | CP :                                      VILLE : |
| NOM du représentant légal : Pascal LEROUX               | Tel :   |

Souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2024

Cochez la case correspondant à votre situation (Montant selon l'effectif)

| Typologie  | Montant HT | Montant TTC | Cochez ci-dessous                   |
|--|------------|-------------|-------------------------------------|
| <b>Collège 2 : Recherche et formation</b>                                  |            |             |                                     |
| Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche                     | 2 400,00 € | 2 880,00 €  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres (centres techniques, PRI, fondations...) de <b>1 à 19 salariés</b>  | 260,00 €   | 312,00 €    | <input type="checkbox"/>            |
| Autres (centres techniques, PRI, fondations...) de <b>20 salariés et +</b> | 2 400,00 € | 2 880,00 €  | <input type="checkbox"/>            |

**Bulletin de commande à renvoyer à [adhesion@pole-emc2.fr](mailto:adhesion@pole-emc2.fr) accompagné de votre règlement du montant TTC pour établissement de la facture acquittée :**

**Idéalement par virement sur le compte du Pôle EMC2 :**

RIB Banque Populaire Atlantique 13807 – 00369- 30719279967-91

IBAN : FR76 1380 7003 6930 7192 7996 791 BIC/SWIFT : CCBPFRPPNAN

à défaut par chèque à l'ordre du Pôle EMC2 :

Pôle EMC2

Chemin du Chaffault 44340 BOUGUENAI

**Option :**  cochez ici si vous désirez recevoir la facture avant de procéder au règlement.

Fait à *Le Mans* Le 20/09/2024

Signature

Cachet de la structure

**Besoin d'informations complémentaires ?**

Contactez Angélique Pilet [angelique.pilet@pole-emc2.fr](mailto:angelique.pilet@pole-emc2.fr) au 02 28 44 36 00/06 70 12 14 34

**NB : votre ré-adhésion et l'accès à l'ensemble des services du Pôle seront effectifs à réception de votre règlement. La présente adhésion est valable pour l'année civile 2024.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion au sein du Pôle EMC2. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : [contact@pole-emc2.fr](mailto:contact@pole-emc2.fr).

## TARIFS 2024

| Tarif n° | Tarif enregistré le | Pour information ou attribution | Convention n° | Date CA    | Financier    | Demandeur   | Objet de la demande                        | Montant       |
|----------|---------------------|---------------------------------|---------------|------------|--------------|-------------|--|---------------|
| 39       | 09/10/2024          | <b>Attribution</b>              | 616_24        | 07/11/2024 | Participants | UFR DEG/SRI | Tarifs du DU EMBA                          | Tarifs divers |
| 40       | 21/10/2024          | <b>Attribution</b>              | 647_24        | 07/11/2024 | Etudiants    | UFR LLSH    | Droits administratifs et EAD DUFLE (Chine) | 250+50        |

**Vu** *le Code de l'Éducation, et notamment son article L613-2*

**Vu** *la délibération n° CFVU 2024\_03\_14/12 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université du Mans réunie en séance le 4 juillet 2024, portant sur la création du diplôme en management et gestion d'entreprise « Executive Management and Business Administration » (EMBA)*

**Vu** *la délibération n°2024-07-04-062 du conseil d'administration de l'université du Mans réuni en séance le 14 mars 2024, approuvant la création du diplôme en management et gestion d'entreprise « Executive Management and Business Administration » (EMBA)*

Entre :

**UNIVERSITE DU MANS**

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Située Avenue Olivier Messiaen- 72085 LEMANS CEDEX 9

N° SIREN 197 209 166, CODE APE 8542 Z

Représentée par son Président Monsieur le Professeur Pascal LEROUX

Ci-après désignée « **LMU** »

Et

**CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION**

Société à responsabilité limitée

Située 5 rue des Reculettes – 75013 PARIS

N° SIREN 390 326 387

Représentée par son gérant, Monsieur Anthony VIEL

Ci-après désignée : « **MBS EDUCATION** »

**Préambule :**

Le Département de Gestion de la Faculté de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion est garant du bon fonctionnement du **DU-EMBA (Diplôme d'Université - Executive Management & Business Administration)** et décide de s'associer à MBS EDUCATION dans le cadre de la création d'un programme délocalisé : DU-EMBA en Chine.

Ce partenariat vise à :

- Permettre aux étudiants de MBS EDUCATION situés en Chine d'accéder à un diplôme français de qualité,
- Renforcer l'internationalisation et le rayonnement des formations de LMU à l'international par le développement d'une formation délocalisée en Chine à destination d'un public de formation continue,
- Elargir l'offre de formation de LMU.

## **TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour but de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat entre LMU et MBS EDUCATION.

Ce partenariat vise à dispenser aux étudiants de MBS EDUCATION basés en Chine les enseignements du DU-EMBA de LMU selon la maquette en annexe.

### **Article 2 : Lieu de la formation**

Les enseignements objets de la convention se dérouleront au sein des locaux de MBS EDUCATION à Pékin et à Shanghai : BEIJING KAOTI EDUCATION TECHNOLOGY – PEKIN et JIN XIN EDUCATION TECHNOLOGY CENTER – SHANGHAI. Dans le cas où MBS EDUCATION identifierait des opportunités de développement du programme objet de cette convention sur d'autres destinations que la Chine, un avenant pourra être mis en place entre les parties, permettant, dans des conditions pédagogiques et financières similaires, la dispense de la formation.

### **Article 3 : Engagement des parties**

L'utilisation du nom LMU à d'autres fins que la promotion du présent partenariat ne peut être envisagée.

#### **3.1 Communication**

MBS EDUCATION s'engage à faire mention du partenariat dans toute communication relative à la formation concernée par la présente convention, à faire figurer les logos de LMU sur ses supports de communication.

#### **3.2 Propriété intellectuelle – Confidentialité**

Chaque partie considère comme strictement confidentiel tout support, idée ou concept pédagogique provenant de l'autre partie et dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En particulier, chaque partie s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodologies et procédés pédagogiques dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de l'exécution de la formation résultant de la présente convention.

La documentation mise à la disposition des étudiants par l'équipe pédagogique constitue des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle dont les enseignants sont seuls titulaires des droits d'auteurs, sauf œuvre collective de plusieurs enseignants d'un même établissement et copie d'ouvrages dont les auteurs ne sont pas des enseignants.

Dans ces conditions, chacune des parties s'interdit formellement :

- De reproduire, communiquer et/ou représenter tout ou partie de la documentation pédagogique pour un cadre autre que celui de la délivrance de la formation objet de la présente convention,
- De modifier, d'altérer toute marque et/ou inscription figurant sur tout ou partie de la documentation appartenant à chacune des parties,
- D'en faire usage en dehors de la présente convention,
- De porter à la connaissance de tiers, même partiellement de quelque façon que ce soit, tout document ou support mis à sa disposition en application de la présente convention.

Chacune des parties s'engage à ce que ses équipes n'utilisent cette documentation que dans le cadre exclusif de la formation.

Aucune publication pédagogique ou communication auprès de tiers de la documentation appartenant à une des parties ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable et expresse de l'autre partie.

## **Article 4 : Coordination générale du partenariat**

### **4.1 : Comité de Pilotage**

Le comité de pilotage est composé :

- Du Directeur de Département de Gestion de LMU ou de son représentant,
- Du responsable pédagogique du DU-EMBA à LMU ou de son représentant,
- Du gérant de MBS EDUCATION ou de son représentant,
- Du Directeur pédagogique de MBS EDUCATION ou de son adjoint.

Il se réunit au moins une fois par an (en présentiel ou distanciel) sur convocation du responsable pédagogique du DU-EMBA à LMU.

Il a pour mission :

- D'effectuer un bilan annuel de la coopération en cours,
- De s'assurer du bon fonctionnement de cette coopération,
- De veiller à la correcte transmission des informations nécessaires notamment au suivi des étudiants.

### **4.2 Conseil de perfectionnement**

Le conseil de perfectionnement du DU-EMBA est présidé par le responsable pédagogique du DU-EMBA (un enseignant chercheur de LMU) et composé du directeur pédagogique de MBS EDUCATION, des enseignants issus de MBS EDUCATION ou de LMU et participant aux enseignements de la formation et d'un représentant des étudiants du DU-EMBA.

Il se réunit au moins une fois par an.

Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la Direction des Etudes et de la Formations (DEF) de LMU.

Il a pour mission :

- D'organiser le bon déroulement des enseignements théoriques,
- De définir les conditions de recrutement et d'accès à la formation concernée,
- De valider les documents destinés à la communication externe.

La composition de ce conseil est actualisée chaque année et transmise à la DEF de LMU.

### **4.3 Organisation générale**

L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés en concertation entre LMU et MBS EDUCATION. La maquette de la formation devra être approuvée par les instances des deux établissements.

Chaque année, MBS EDUCATION et LMU arrêtent la liste de l'ensemble des chargés d'enseignement ainsi que leurs titres ou diplômes, précisant les matières enseignées et les volumes horaires associés. Pour les heures d'enseignement réalisées par les enseignants de LMU, il est établi à chaque session un décompte des heures effectuées selon les modalités prévues à l'article 8.2 de la présente convention.

## **TITRE 2 : DISPOSITIONS PEDAGOGIQUES**

### **Article 5 : Organisation pédagogique**

#### **5.1 Sélection des étudiants**

Les conditions d'accès au DU-EMBA sont les suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire équivalent à un bac+4 (soit le niveau Licence en Chine),
- Être ou avoir été salarié d'entreprise et bénéficier d'expériences professionnelles significatives,

- Avoir satisfait à un entretien mené par une commission composée de représentants de MBS EDUCATION en Chine et du responsable du DU-EMBA à LMU.

La liste des étudiants admis à suivre la formation est arrêtée pour chaque session de 3 mois et transmise à LMU.

|  |  |
|--|--|
| MEMBRES DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES - DU EMBA |  |
|--|--|

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Madame Sana GUETAT       | Directrice du Master MAE à LMU                                |
| Monsieur Ambroise MOTEYO | Directeur Pédagogique de MBS Education - Paris                |
| Madame Emma DANY         | Coordinatrice Pédagogique de MBS Education - Paris            |
| Monsieur Gao ZHIYING     | Directeur des Relations Internationales de MBS -Pékin- Chine. |

### **5.2 Modalités d'inscription des étudiants.**

MBS EDUCATION effectue les démarches administratives nécessaires à l'inscription des étudiants à LMU et procède à l'encaissement des droits d'inscription dans les conditions définies à l'article 8.1 (cf. mandat d'encaissement en annexe).

Les informations nécessaires à l'inscription des étudiants à LMU seront transmises à la scolarité de LMU selon un calendrier fixé en amont entre les parties.

## **Article 6 : Organisation des examens – Validation du diplôme**

### **6.1 Modalités de contrôle des connaissances**

Ces modalités sont conjointement élaborées par LMU et MBS EDUCATION. Elles sont soumises, comme pour tout diplôme à la validation de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de LMU. Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

### **6.2 Organisation des examens**

L'organisation pédagogique de ce contrôle est du ressort de l'équipe pédagogique sous la responsabilité du responsable de formation. Les sujets sont proposés par les intervenants et soumis à la validation du responsable pédagogique. Chaque responsable d'UE est en charge de la correction de ses copies.

L'organisation matérielle des examens en Chine est du ressort de MBS EDUCATION.

### **6.3 Désignation des jurys**

Les membres des jurys sont désignés par le responsable de la formation. Les UE sont évaluées à la fois dans le cadre du contrôle continu et sous forme d'examen en fin de session de formation.

Les examens sont des épreuves écrites et le mémoire n'est évalué que sous la forme d'un rapport ne donnant pas lieu à soutenance.

### **6.4 Délivrance des diplômes**

Les résultats de contrôle continu et d'examen sont communiqués à la scolarité de LMU pour l'édition du diplôme et de son annexe descriptive. Les éléments nécessaires à la rédaction de l'annexe descriptive du diplôme sont fournis par MBS EDUCATION.

Les logos de MBS EDUCATION et de LMU figurent sur les attestations de réussite du diplôme.

## **Article 7 - Alternance et formation tout au long de la vie**

### **7.1 Alternance**

Compte tenu de la spécificité du public et du pays d'enseignement de la formation (Chine), le DU-EMBA n'ouvre pas la possibilité d'une intégration dans le cadre de la formation en alternance.

## **7.2 Formation continue**

Les étudiants habilités à suivre les enseignements du DU-EMBA relevant de cette convention sont tous issus de la formation continue et poursuivent, parallèlement à la formation, une activité professionnelle.

## **Article 8 – Dispositions financières**

### **8.1 Droits d'inscription**

MBS EDUCATION reverse la part LMU du montant des droits d'inscription perçus au titre de l'année universitaire d'inscription et produit une liste certifiée conforme des montants recouverts et des informations relatives aux étudiants s'étant acquittés de ces droits.

MBS EDUCATION s'engage à payer dans le mois qui suit la facture à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de LMU, par chèque ou par virement, conformément au mandat d'encaissement en annexe.

### **8.2 Reversement des heures d'enseignement – Frais de mission**

La direction des affaires financières de LMU transmet pour chaque session à l'établissement partenaire la facturation des heures d'enseignements assurées par les enseignants de LMU.

Il est convenu que la valorisation des heures d'enseignement est fixée à : 75 €/heure au tarif de l'heure complémentaire chargée.

Par ailleurs, tous les enseignements seront dispensés en présentiel en Chine (sous réserve que les conditions sanitaires et les engagements des enseignants le permettent). Dans le cas contraire, les cours se dérouleront en distanciel. Il est précisé que MBS EDUCATION prend en charge les frais de mission des enseignants de LMU dans le cadre de ces déplacements :

Frais de visa : Selon tarification des autorités consulaires chinoises,

Frais de vol : A hauteur de 1 200 € pour un vol aller-retour

Frais d'hébergement et de restauration : A hauteur de 200 € par jour.

Les dépenses à caractère personnel n'entrent pas dans la prise en charge de MBS EDUCATION.

Des ordres de mission sans frais seront établis pour chaque déplacement par LMU. Cette pièce devra être communiquée à MBS EDUCATION.

### **8.3 Assurances**

Chaque partie prendra à sa charge les assurances nécessaires couvrant les risques liés à l'accueil des enseignants, étudiants et personnels administratifs de la formation objet de la présente convention.

### **8.4 Dispositions financières**

En sus de la prise en charge des frais des enseignants, définie à l'article 8.2, MBS EDUCATION reversera à LMU une contribution financière calculée en fonction du nombre d'étudiants inscrits au sein de la formation objet de la présente convention.

L'évaluation de l'effectif annuel d'étudiants est calculée sur une base calendaire allant du 2 Mars N au 1er Mars N+1.

Un précompte pourra être établi au bout de six mois et donner lieu à un premier versement.

Montant de la contribution :

Effectif annuel compris entre 0 et 100 étudiants : 500 € / étudiant

Effectif annuel compris entre 100 et 200 étudiants : 525 € / étudiant

Effectif annuel compris entre 200 et 300 étudiants : 550 € / étudiant

Effectif annuel > 300 étudiants : 600 € / étudiant

## Article 9 : Durée de la convention

Cette convention est valable pour 5 ans. Elle sera renouvelée par voie d'avenant, sans excéder la durée de la convention initiale. Tous les amendements, modifications ou extensions du présent accord doivent être introduits par les parties sous forme d'avenants écrits, signés par les représentants des deux parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant la date de fin des effets de cette convention. Cette dénonciation ne pourra intervenir moins de 3 mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, la partie la plus diligente notifie le litige à l'autre par courrier recommandé avec accusé de réception et les parties s'efforcent de trouver une solution amiable par voie de conciliation, de médiation ou d'arbitrage. En cas de litige persistant trois mois après la notification du litige, le tribunal administratif de Nantes est le seul compétent.

Fait en 4 exemplaires originaux en français, à Le Mans le .....

**Le Président de l'Université du Mans**

**Pascal LEROUX**

*Cachet de l'établissement*

**Gérant de MBS Education**

**Anthony VIEL**

*Cachet de l'établissement*

**Université du Mans – LMU – France  
CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION**

**ANNEXE 1 – MANDAT D'ENCAISSEMENT DE RECETTES  
Avenant à la convention de partenariat**

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 22,
- Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014, notamment son article 40,
- Vu le décret n°2016-544 du 3 mai 2016,
- Vu l'arrêté du 24 octobre 2018 fixant la liste des pièces justificatives des recettes des organismes soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**MOTIFS ET NATURE DE L'OPÉRATION**

Afin de simplifier les démarches des étudiants inscrits dans le cadre du DU-EMBA (Diplôme d'Université - Executive Management & Business Administration) devant régler les frais d'inscriptions à l'Université du Mans, il est convenu de la procédure suivante : l'Université du Mans mandate CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION afin d'assurer à titre gracieux l'encaissement en son nom et pour son compte des droits d'inscription à l'Université des étudiants inscrits en DU-EMBA dans son établissement.

**MONTANT**

Le montant des droits est fixé par un arrêté conjoint du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et du Ministère chargé du budget.

**DURÉE**

La durée de ce mandat couvre la période allant de l'année universitaire 2024/2025 à la fin de la présente période d'accréditation.

**REVERSEMENT**

À réception des sommes dues, CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION procède au reversement de l'intégralité des droits d'inscription perçus, et produit une liste certifiée par Le gérant de CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION établissant les montants recouverts et les informations relatives aux étudiants qui se sont acquittés des droits d'inscription, en vue de leur inscription par l'Université du Mans. Avant le terme du mandat, CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION transmet à l'Université du Mans les comptes retraçant la totalité des opérations de recettes réalisées au titre du mandat, en ce inclus le montant des recettes encaissées sur la période, ainsi que les pièces justificatives autorisant la perception des recettes et établissant la liquidation des droits.

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

| Code banque | Code guichet | N° compte   | Clé |
|-------------|--------------|-------------|-----|
| 10071       | 72000        | 00001000179 | 20  |

| Domiciliation |
|---------------|
| TPLEMANS      |

IBAN (International Bank Account Number)

|      |      |      |      |      |      |     |
|------|------|------|------|------|------|-----|
| FR76 | 1007 | 1720 | 0000 | 0010 | 0017 | 920 |
|------|------|------|------|------|------|-----|

| BIC (Bank Identifier Code) |
|----------------------------|
| TRPUFRP1                   |

Titulaire du compte :  
LE MANS UNIVERSITÉ  
AGENT COMPTABLE

AVENUE O MESSIAEN  
72085 LE MANS CEDEX 9


## RECOUVREMENT


Il n'est attribué au mandataire aucune compétence en matière de recouvrement contentieux ou de remboursement de recettes encaissées : l'étudiant qui ne paie pas n'est pas inscrit comme étudiant, tandis que le paiement des frais d'inscriptions est irrévocable, sauf étudiant boursier que l'Université du Mans sera tenue de rembourser.

## SANCTIONS

Il peut être mis fin au présent mandat de plein droit en cas d'inexécution par CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION de ses obligations. La fin du mandat ne devient effective que deux (2) mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date effective de fin de mandat et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de l'arrêt anticipé du mandat.

|   |  |
|---|--|
| Avis de l'Agent comptable de l'Université |  |
|---|--|

|  |  |
|--|--|
| <p>Fait à _____, le _____</p> <p>Le gérant de CFA FORMEKO – Groupe MBS EDUCATION</p> <p>Anthony VIEL</p> | <p>Fait au Mans, le _____</p> <p>Le Président de l'Université du Mans</p> <p></p> <p><b>Le Président</b><br/><b>Le Mans Université</b><br/><b>Pascal LEROUX</b></p> <p>Pascal LEROUX</p> |
|--|--|

**Avenant n° 3**

**Annexe financière 2024/2025**

**A LA CONVENTION D'ACCORD QUADRIENNAL  
Entre Le Mans Université et l'Institut français de Chine**

**LE MANS UNIVERSITE**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, ayant le n° SIRET : 197 209 166 00010, de code APE 85.42Z, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX, ci-après dénommée « l'Université »,  
d'une part,

et

**L'INSTITUT FRANÇAIS DE CHINE**

Sis au 60 Tianzelu, Liangmaqiao - 100600 Pékin, représenté par M. Nicolas PILLEREL, en sa qualité de Directeur,  
Ci-après dénommé « l'IFC »  
d'autre part,

L'Université et le l'IFC étant ci-après désignés individuellement ou collectivement par le(s) Partie(s),

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

**Préambule :**

Les Parties ont signé une convention (ci-après désignée la « Convention ») dont l'objet est d'organiser une formation d'enseignants en Chine qui sera validée par un Diplôme Universitaire de Français Langue Etrangère (DUFLE) délivré par l'Université.

Toutefois, les droits administratifs et les droits spécifiques EAD sont validés tous les ans par les instances compétentes de l'Université.

C'est pour prendre en compte cette actualisation que les Parties conviennent ce qui suit et établissent le présent avenant.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**Article 1 : Droits d'inscription pour l'année universitaire 2024/2025**

Au titre de l'année 2024/2025, les droits administratifs de l'UFR LLSH sont fixés à 250 euros et les droits EAD sont fixés à 50 euros par étudiant.

**Article 2 : Autres dispositions**

Les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées.

Fait à Le Mans, le ...

Pour l'Université

Le Président  
Pascal LEROUX

Fait à Pékin, le 26/05/24

Pour l'IFC

Le Directeur  
M. Nicolas PILLEREL

